

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE
DE VOL A VOILE DU PAYS DE FAYENCE**

Siège : Mairie de FAYENCE 83440

Tél. 04 94 85 93 86

**PROCES VERBAL
COMITÉ SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2017**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Président du Syndicat Mixte.

Étaient présents : Madame Eliane FERAUD (Déléguée de la Communauté de Communes), Messieurs Jean-Luc FABRE (Délégué de Fayence), François CAVALLIER (Délégué du Département), René UGO (Délégué de la Communauté de Communes), Camille BOUGE (Délégué de Tourrettes) et Michel RAYNAUD (Délégué de Tourrettes).

Absents excusés : Mme Françoise DUMONT (Déléguée du Département) – Procuration donnée à M. CAVALLIER, Monsieur Michel LEGUERE (Délégué de Fayence) – Procuration donnée à M. FABRE.

Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 septembre 2016

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 13 septembre 2016 qui, n'appelant pas de remarques particulières, est adopté A L'UNANIMITE.

1. Démission de William DUBOSQ remplacé par Michel RAYNAUD

Suite à la démission de William DUBOSQ, délégué de la Commune de Tourrettes, le 11 novembre 2016, le Conseil municipal de Tourrettes, réuni le 23 janvier dernier, a nommé Monsieur Michel RAYNAUD, nouveau délégué du Syndicat Mixte du Vol à Voile.

La composition du bureau, telle que votée par le Comité Syndical du 02 juin 2015, reste inchangée, à savoir :

- Président : Jean-Luc FABRE
- Vice-Président : François CAVALLIER
- Trésorier : Camille BOUGE
- Secrétaire : René UGO

Monsieur le Président propose à l'assemblée de prendre acte de ce changement de délégué de la Commune de Tourrettes.

2. Vote du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du rapport ci-joint

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions de l'article L.3312-1 de ce même Code, un débat doit avoir lieu, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, au sein du Syndicat Mixte sur les orientations budgétaires.

Par courrier du 17 novembre dernier, Monsieur le Préfet présentait les modifications relatives au DOB et à ses modalités d'application telles qu'issues de la loi portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Il précise notamment que le Débat d'Orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport.

Monsieur le Président soumet ainsi le rapport ci-dessous, joint à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire qui sera suivi, dans les deux mois de la présente, par l'examen du budget 2017.
- VOTE le présent Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport joint à la présente délibération pour transmission au contrôle de légalité.

RAPPORT PORTANT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

<u>2.1 – Résultats de l'exercice budgétaire 2016</u>	Rappel 2015	Résultats 2016
Excédent de fonctionnement :	30 992.05€	34 708.32€
Déficit d'investissement :	12 335.01€	1 013.83€
Déficit des Restes à réaliser :	5 508.00€	19 140.00€
Report en N + 1 :	13 149.04€	14 554.49€

Il sera prévu, lors du vote du Budget Primitif 2017, de reprendre en section de fonctionnement un excédent de 14 554.49€ et en section d'investissement, un déficit de 1 013.83€ ainsi qu'un excédent de fonctionnement capitalisé de 20 153.83€.

2.2 - Réalisations 2016

Sur l'exercice 2016 ont été réalisés :

- Les travaux de mise en sécurité de l'installation électrique de plusieurs bâtiments.

Ces travaux, préconisés par l'APAVE dans le cadre du contrôle annuel des installations électriques, ont été réalisés par l'entreprise S3EM au mois de novembre ;

- Des travaux sur la conduite d'alimentation en eau permettant ainsi la séparation des compteurs d'eau du restaurant et de l'AAPCA ;
- La réfection d'une partie de la toiture du hangar véhicules nord par l'entreprise Giraldo Toiture ;
- Le lancement de la maîtrise d'œuvre complète pour la mise en œuvre des travaux de l'ADAP du centre de Vol à Voile, maîtrise d'œuvre confiée à Monsieur Stéphane COMBY.

2.3 – Projets 2017

2.3.1 – Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes :

- Les participations des membres du Syndicat Mixte (Département, Communauté de Communes et les communes de Fayence et Tourrettes) devraient être maintenues pour les années 2017 et 2018 à leur montant 2016, soit à 2 450€ pour chacun des membres (fonctionnement + investissement).
- Les loyers 2017 seront proposés au BP comme suit :
 - Maintien du loyer de l'AAPCA à 10 533.81€ en raison de la stabilité de l'IRL (Indice de Référence des loyers) du 2^{ème} trimestre à 125.25 ;
 - Revalorisation du loyer de M. BOUCHARDON, selon l'IRL du 1^{er} trimestre 2016 / 2015 (125.26 / 125.19), soit une augmentation de 0.06% et un nouveau loyer mensuel de 200.11€ contre 200€ en 2016 ;
 - Revalorisation du loyer du restaurant, selon l'indice du coût de la construction du 2^{ème} trimestre 2016 / 2015 (1622/1614) pour la SARL VAV, représentée par sa gérante Nadège ANNAERT, soit une augmentation de 0.50% et un nouveau loyer annuel de 14 471.38€ contre 14 400€ en 2016.
- Suite au terme du marché de l'assurance dommages aux biens avec la société GAN de la Seyne sur Mer, au 31.12.2016, une nouvelle consultation a été lancée auprès des assureurs locaux. Parmi les trois qui ont fait une offre, dans des conditions de garanties et de franchises équivalentes, la mieux disante était celle de MMA Montauroux pour un tarif annuel 2017 de 2 655.65€ contre 2 758.62€ en 2016.
- Proposition de maintien de la subvention de 1 000€ pour l'Association Aéronautique Fayence Oldtimers.

2.3.2 – Programmation d'investissement

L'ADAP initial du Centre de Vol à Voile, déposé en 2015, définissait un calendrier d'investissement sur 4 années étalées de 2016 à 2020.

Afin de raccourcir les délais de réalisation des travaux, tout en assurant la continuité des services de restauration et d'administration du centre de vol à voile, le calendrier initial a été modifié en regroupant les travaux sur deux tranches et deux exercices budgétaires :

- Tranche 2017 : Travaux d'aménagements extérieurs : 46 300€ HT
- Tranche 2018 : Travaux intérieurs : 19 400€ HT
- Soit un total de travaux (hors MO) : 65 700€ HT

2.4 – Structure et gestion de l’encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2017, la dette du Syndicat Mixte repose sur un emprunt unique réalisé le 16.01.2015, dans le cadre d’une renégociation avec le Crédit Agricole, à un taux fixe de 1.97% sur 4 ans. Le capital restant dû s’élève, au 31.12.2016, à 20 074.69€ et la dernière échéance est fixée au 16.01.2019.

Pour financer les travaux liés à l’ADAP, il sera proposé au budget primitif 2017 de recourir à un emprunt selon le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux	:	65 700€ HT
- Montant de la MO	:	15 950€ HT
- Montant total HT de l’opération	:	81 650€ HT
- Emprunt (61.24%)	:	50 000€
- Autofinancement (38.76%)	:	31 650€

Les travaux seraient réalisés, pour la tranche 2017, d’octobre à décembre et, pour la tranche 2018, de janvier à février. L’emprunt pourrait ainsi être levé pour le mois d’octobre 2017

3. **Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2016**

2.1 – Approbation du compte de gestion 2016 du Trésorier

Monsieur le Président préconise l’adoption du compte de gestion qui n’appelle aucune observation particulière.

Le Comité Syndical, oui l’exposé du Président, et après en avoir délibéré à l’unanimité,

- DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier pour l’exercice 2015, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

2.2 – Approbation du compte administratif et affectation du résultat 2016 :

Monsieur le Président présente au Comité syndical le compte administratif 2016 ainsi que les résultats de l’année également soumis au vote :

Libellés	Investissement Dépenses déficits	Investissement Recettes excédents	Fonction. Dépenses déficits	Fonction. Recettes excédents	Ensemble Dépenses déficits	Ensemble Recettes excédents
Résultats reportés	12 335.01			13 149.04	12 335.01	13 149.04
Résultat affecté		17 843.01				17 843.01
Opérations de l’exercice	19 611.31	13 089.48	10 730.05	32 289.33	30 341.36	45 378.81
TOTAUX	31 946.32	30 932.49	10 730.05	45 438.37	42 676.37	76 370.86
Résultats de clôture	1 013.83			34 708.32	1 013.83	34 708.32
RAR	19 140.00				19 140.00	
TOTAUX CUMULES	51 086.32	30 932.49	10 730.05	45 438.37	61 816.37	76 370.86
RÉSULTATS DÉFINITIFS	20 153.83			34 708.32		14 554.49

Le Comité Syndical, oui l’exposé du Président et après en avoir délibéré à l’unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif de l’année 2016 présenté par Monsieur Jean-Luc FABRE,
- DÉCIDE d’affecter, sur les 34 708.32€ d’excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l’exercice 2016, une partie, soit 14 554.49€, au compte 002 (« Résultat de fonctionnement reporté ») et le reste, soit 20 153.83€ pour combler le besoin de financement de la section d’investissement, au compte 1068 (« Excédent de fonctionnement capitalisé »).

3 **Rétrocession aux communes de Fayence et Tourrettes du chemin MALVOISIN au sud de l’Aérodrome**

Dans la continuité de la rétrocession à la commune de Tourrettes d’une partie du chemin de l’Aérodrome Nord à proximité du terrain de BMX, Monsieur le Président propose désormais la cession gratuite aux communes de Fayence et Tourrettes du chemin MALVOISIN, desservant la partie Sud de l’Aérodrome, de l’entrée de MOBALPA jusqu’au bout de ce chemin à gauche, à proximité de Camandre, à l’angle Sud-Ouest de l’enceinte.

Afin de garantir la sécurité publique de l’enceinte de l’aérodrome, toute cette partie sud a été condamnée par des enrochements longeant ce chemin MALVOISIN. Ce dernier ne desservant que des habitations et entreprises implantées sur ces deux communes, il est proposé de rétrocéder, à chacune la partie du chemin MALVOISIN située sur sa commune, comme suit :

- Rétrocession à la commune de Tourrettes de la partie du chemin depuis la 1^{ère} entrée de MOBALPA jusqu’au croisement du chemin LOMBARDIE (partie jaune du plan ci-joint) ;
- Rétrocession à la commune de Fayence de la partie du chemin depuis le croisement du chemin LOMBARDIE jusqu’au bout à gauche à proximité de CAMANDRE, à l’angle Sud-Ouest de l’enceinte (partie verte du plan joint).

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE la rétrocession gratuite aux communes de Fayence et Tourrettes du chemin MALVOISIN, chacune en ce qui la concerne, selon la répartition ci-dessus détaillée sur les deux plans joints à la présente délibération ;
- PRECISE que la commune de Tourrettes accordera gratuitement une servitude de passage au Syndicat Mixte et laissera libre l'entrée du portail d'accès pompiers (en rose sur le plan) ;
- PRECISE que l'ensemble de la procédure ainsi que les frais inhérents à la constitution des actes administratifs ou notariés seront à la charge des Communes de Fayence et Tourrettes, chacune en ce qui la concerne.

Questions diverses

Antenne GSM FREE

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que FREE recherche, depuis près de trois ans, à implanter une antenne GSM sur les communes de Fayence ou Tourrettes.

La position idéale, après multiples recherches et tests, se trouve sur l'emprise du terrain du vol à voile au sud-ouest du terrain, sur le domaine privé du Syndicat Mixte.

Une fois cette validation technique de l'implantation, il convient désormais pour FREE d'effectuer diverses études d'impact, sur l'environnement notamment, conformément aux recommandations de l'Association Nationale des Fréquences.

Restriction d'usage de l'aérodrome

Monsieur le Président informe l'assemblée d'un prochain protocole de restriction d'usage de l'aérodrome, solution permettant de règlementer sans aller jusqu'au déclassement à usage restreint de la plateforme.

Une réunion doit ainsi avoir lieu sur ce thème avec la DGAC, le 1^{er} mars prochain, visant notamment à interdire purement et simplement les vols stationnaires des hélicoptères et délimiter une hauteur de vol pour les ULM, sources de nuisance, ainsi qu'interdire les para moteurs et certaines zones de voltige pour des raisons de sécurité.

La DGAC va ainsi donner des consignes que le gestionnaire devra faire appliquer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.

Le président

Jean-Luc

